

DISCOURS REMISE Légion d'honneur
Brigitte ANGIBAUD 16 JANVIER 2009

Monsieur le Préfet, Monsieur le Premier vice-président de l'Assemblée Nationale, Mmes et Mrs les élus, Mme le Premier Président, Monsieur le Procureur Général, Mmes et Mrs les personnalités civiles, militaires et religieuses, Monsieur le Bâtonnier, Mmes et Mrs, chers amis.

Comme toujours en ce genre de circonstance l'hommage que vient de me rendre Martine Brousse est hors proportion avec la réalité. Elle en a parfaitement conscience. J'en ai parfaitement conscience.

D'autres que moi auraient sans doute davantage mérité cette distinction. Je pense en cet instant à mon père, déporté résistant, mort alors même que la République se rappelait celles et ceux qui à une époque où elle était en danger avaient eu le courage de se lever pour résister et la défendre. Trop tard puisqu'il décédait au moment même où elle instruisait sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, celui là même dont je reçois aujourd'hui les insignes. Mes pensées vont vers lui.

Je ne doute pas un seul instant du fait que le contexte de cette cérémonie, notre amitié et nos engagements communs ont conduit Martine Brousse à sublimer la femme que je suis.

Au moment de faire le choix de celle ou de celui appelé à me remettre cette distinction c'est l'amitié et la force des engagements que j'ai décidé de privilégier.

J'ai eu l'honneur, il y a maintenant plusieurs années, de recevoir l'Ordre National du Mérite des mains du Ministre de la Justice. Au delà des postures des uns et des autres, c'est un honneur insigne. Pour cette distinction, la plus importante que la République reconnaisse, j'ai souhaité que cette cérémonie ait lieu non pas à Paris mais localement, qu'elle prenne une dimension moins institutionnelle, plus personnelle et que

cette Légion d'honneur me soit remise par une personne proche de moi, une personne que j'ai en estime et amitié.

Martine Brousse est une de ces personnes. Au delà de ses fonctions : vice-présidente de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, directrice générale de l'association la Voix De l'Enfant, c'est la femme que j'ai choisie, celle qui est avant tout une croisée de la cause des enfants. Pour eux, elle s'est engagée totalement, sillonnant la France et au delà le monde, dans des pays parfois gangrénés par la guerre ou la misère - pour porter haut son espoir dans la sauvegarde de notre avenir - pour rappeler constamment que l'humanité repose sur des valeurs qu'il nous faut à tout prix défendre. Chacun à notre niveau. Chacun dans notre vie. Chacun à travers nos engagements.

L'engagement ce n'est pas un vilain mot. Ce n'est pas une hérésie même lorsque l'on est magistrat. Surtout si l'on est magistrat. Car la plupart de ceux qui ont choisi d'exercer la magistrature, du moins j'aime à le croire n'ont pas choisi ce chemin pour l'amour des belles décisions de Justice, celles qui se retrouvent un jour publiées dans une revue juridique, mais pour aider ceux qui leur ressemblent, ceux au nom desquels ils rendent ces décisions, pour l'impact que chacune d'entre elles peut avoir pour ramener la paix sociale, réparer des torts, protéger ceux qui en ont le plus besoin.

L'engagement, qu'il soit professionnel, associatif, politique ou confessionnel, voire tout à la fois, c'est une démarche. C'est un sens que l'on donne à sa vie. C'est un moteur.

Avec Martine, chacun l'aura compris; nous avons des engagements communs : la défense des Droits de l'Homme, mais au delà la défense des plus vulnérables, au premier rang desquels l'enfant et surtout l'enfant victime.

Nous avons choisi des voies différentes.

L'une et l'autre, chacune dans notre sphère d'influence, nous avons posé des

actes parce que notre regard de femme, notre analyse, notre relation aux autres nous ont conduit à penser que c'est de cette manière là qu'il fallait agir pour défendre ce en quoi nous croyons.

C'est ainsi que l'on peut se retrouver à 27 ans un beau matin à négocier en direct avec un tueur qui vient d'abattre un gendarme pour obtenir la libération d'une famille prise en otage.

C'est ainsi que très tôt l'on peut se retrouver, à contre courant pour l'époque, à créer une association d'aide aux victimes, effarée que l'on puisse faire aussi peu de cas des victimes, de leur douleur de leur souffrance, de leur existence même.

C'est ainsi aussi que l'on peut se retrouver un dimanche soir de novembre 2005, confrontée à l'enlèvement d'une fillette de 6 ans, à décider de bousculer les usages, de bousculer la torpeur d'une France qui somnole, indifférente au drame qui se joue, car ignorante du drame qui se joue, et d'inventer puisque cela n'existait pas, presque bricoler, un dispositif d'alerte pour que, en temps réel chaque français sache qu'une enfant venait d'être enlevée, une enfant qui aurait pu être la leur, pour qu'ensemble, unis par le même objectif, nous n'ayons de cesse que de la retrouver et que nulle part son ravisseur puisse se sentir en sécurité.

C'est ainsi que trois ans plus tard en 2008 l'on peut se retrouver aux côtés de Jacques Barrot, commissaire européen à la Justice et à la sécurité et intervenir devant l'une des plus grosses associations européennes "Missing children Europe" pour qu'un tel dispositif désormais acquis en France depuis 2006 soit étendu à l'espace européen.

C'est ainsi qu'au quotidien, l'une et l'autre militons, animons des conférences, quelquefois de concert, l'une des dernières nous ayant réuni au conseil économique et social, agissons pour que des droits soient reconnus, pour que des structures ouvrent, pour que des permanences se multiplient et vivent. Pour qu'à la souffrance de ce que les victimes ont enduré, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants, ne s'ajoute pas l'indifférence du système, voire pire les souffrances que le système pourrait infliger. A supposer d'ailleurs

que l'indifférence ne soit pas la première des souffrances.

C'est ainsi que très tôt l'on peut se retrouver, toujours à contre courant pour l'époque à créer une association de réinsertion des délinquants, tant il était tout aussi évident que s'il était indispensable de sanctionner les délinquants, il fallait poser les conditions de leur absence de récidive. Car penser aux victimes ce n'est pas oublier les auteurs.

Penser aux uns, ce n'est pas forcément oublier les autres.

La justice pénale est faite du respect de grands équilibres : la police et la gendarmerie qui enquêtent, le procureur de la République qui les dirige et poursuit les délinquants, le juge qui contrôle et décide, l'avocat qui plaide tantôt pour les victimes, tantôt pour les auteurs, - les auteurs, victimes et procureurs qui reprennent la main pour contester les décisions des juges - les associations et les partenaires institutionnels qui mettent du lien, déminent le champ social, accompagnent et prennent en charge, les uns et les autres, victimes ou auteurs.

Dans cette chaîne, personne ne peut s'arroger le droit de penser qu'à lui seul il représenterait la vertu. Les différents postes que j'ai occupés, les différents endroits dans la magistrature où j'ai pu agir et observer m'ont amenée à cette conviction. C'est de la seule synergie de toutes ces compétences que naît la Justice.

Les principaux sinistres judiciaires sont là pour nous le rappeler. La plupart sont nés de cette absence de synergie ou d'une trop grande déshumanisation, comme si auteurs et victimes se réduisaient aux actes posés... d'un regard trop clinique. S'il faut que ceux qui participent à rendre la Justice soient des techniciens du droit car c'est la loi qui guide leur action en ce qu'elle est l'émanation de tous et seule à même d'assurer l'égalité de traitement des citoyens, il faut que cette technicité ne tue pas notre part d'humanité. Les gens ne souhaitent pas une Justice désincarnée. Au contraire ils la veulent proche d'eux, à leur écoute.

Penser aux uns ce n'est pas forcément oublier les autres.

Il est heureux aujourd'hui que ce qui paraissait encore décalé dans le milieu des années 80 soit mieux accepté par la génération suivante, même s'il faut bien reconnaître pour immédiatement le regretter que c'est à marche forcée que ces idées ont fait leur chemin, et qu'elles sont loin encore d'être considérées comme allant de soi. Il faudra sans doute encore une génération pour qu'elles soient installées et fassent partie du paysage.

Beaucoup de choses ont été faites l'espace d'une génération mais beaucoup reste encore à faire. Les conditions d'intervention du parquet ne permettent que trop rarement aux victimes d'être écoutées même si désormais elles sont de plus en plus entendues et c'est d'écoute dont elles ont le plus besoin. Trop de décisions sont prises dans l'intérêt de l'enquête sans avoir jamais pu être expliquées aux victimes. Je pense notamment aux centaines d'affaires de découverte de corps, d'accidents mortels, de suicides ou de meurtres dont nous nous occupons chaque année. 34 000 affaires correctionnelles ou criminelles par an à Angers. 8 magistrats pour s'en occuper, 24h/24 et 7 jours sur 7, un simple rapprochement qui peut expliquer en soi que trop souvent nous soyons dans l'incapacité de faire mieux.

A cet instant où mon discours s'achève, je vous remercie tous, interlocuteurs du quotidien, collègues, collaborateurs, partenaires et auxiliaires de Justice, militants du monde associatif, mais aussi amis et mes enfants.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre soutien.

Jour après jour, c'est ensemble que nous avançons, pour qu'au delà de nos différences, au delà de nos statuts, au delà de la condition sociale, au delà des fonctions et des responsabilités, nous construisions nos existences et que notre vie ait un sens.

Martine sois encore remerciée.